

JOURNAL DE LA HAYE.

PRIX DE L'ABONNEMENT.
 Pour un an, La Haye, Provinces, 26 fl.
 Pour six mois, 14 fl.
 Pour trois mois, 7 fl.
PRIX DES INSERTIONS.
 Les premières 5 lignes fl. 1.50 timbre
 compris et 10 cts. par ligne en sus.

BUREAU DE LA RÉDACTION
 à La Haye, Lager Nieuwstraat
 derrière le Prinsegracht, N° 10
BUREAU POUR L'ABONNEMENT
 ANNONCES,
 Chez M. Van Weelden, Libraire,
 Spui, à La Haye.
 Les lettres et paquets doivent
 être envoyés à la direction francs de port.

LA HAYE, 12 Juin.

Nous l'avons toujours pensé, et les faits le prouvent aujourd'hui, si la loi des céréales, si le nouveau tarif doivent avoir pour eux, Robert Peel et pour son cabinet des résultats qui peuvent être considérés, si c'est en ce moment leur première victoire, ils n'ont pas cessé d'être l'une des plus graves et des plus redoutables. En effet, d'un côté le cabinet rencontre des intérêts, de l'autre il rencontre des sentiments religieux. Les remèdes mêmes qu'on croit les meilleurs et les plus efficaces, sont regardés comme une réparation insignifiante et dérisoire. Ce malheureux pays, exaspéré par de si longues souffrances et par de si nombreuses misères, est toujours prêt à s'indigner contre les mesures qui sont prises dans l'intérêt même de son avenir. On sait que la chambre des lords a voté une nouvelle loi de répression destinée à mettre un terme à tous les brigandages, à punir les assassins qui le désolent. Lord Grey, lord Campbell et autres libéraux, ont attaqué ce bill dans la chambre haute, quoiqu'il ait été appuyé par lord Montague, lord Clarendon et lord Lansdowne. Dans la chambre des communes le bill n'est pas unanime sur la question. M. O'Connell a prononcé, et dans une lettre adressée à M. Gray, secrétaire de l'association pour le rappel, il a violemment attaqué la loi comme barbare et inconstitutionnelle. Les clauses, en effet, en sont extrêmement sévères, et accordent au roi des pouvoirs les plus étendus. Le roi, en état de siège un district, peut suspendre les lois, et les faire exécuter par ses officiers, et les habitants du district, d'ailleurs, sont privés de leurs indemnités à la famille des personnes assassinées, ou à la personne elle-même qui aurait eu à souffrir quelque grave préjudice. Une fois l'état de siège proclamé, il est interdit à tous les habitants du district de sortir de leurs habitations, après le coucher et avant le lever du soleil. Toute infraction à cette défense peut être punie par une déportation de trois ans, avec un mandat du magistrat, il est permis de s'introduire par la force dans toute maison où on trouve des liqueurs spiritueuses, et d'arrêter tous ceux qui s'y trouveraient à des heures prohibées, et qui, pour le seul fait de leur présence, encourraient aussi la déportation.

La discussion sur la seconde lecture du bill de protection pour l'Irlande, appelé *bill de coercition*, a commencé dans la chambre des communes, le 8 de ce mois. Sir William Somerville, député irlandais, a présenté l'amendement d'ajournement à 6 mois. L'événement de la séance a été un discours prononcé par lord George Bentinck, chef du parti protectionniste, qui a nettement déclaré que les membres de son parti, décidés à combattre le cabinet sur tous les points, voteraient contre la seconde lecture du bill. Cette décision rend la défaite du cabinet inévitable et le rejet du bill entrainera la retraite de sir Robert Peel et de ses collègues. La discussion, après s'être prolongée jusqu'à une heure du matin, a été remise à vendredi. Il est peu d'époques dans l'histoire de l'Angleterre, où il ait eu à la fois à résoudre de si graves questions et à s'occuper de si grandes affaires. Ainsi, au moment où elle change sa politique commerciale, elle est forcée dans l'Inde de combattre les premiers fondateurs de cet empire. Depuis le temps de Warren Hastings et de lord Clive, elle a été fatalement condamnée à déposer des princes et à envahir sans cesse de nouveaux territoires. Sous la direction ministérielle, lord Auckland, sous le ministère Peel, lord Ellenborough et sir Henry Baring ne trouvent que dans la guerre et dans la conquête le moyen de sortir des difficultés qui les assiègent et les pressent.

bert Peel et de ses collègues. La discussion, après s'être prolongée jusqu'à une heure du matin, a été remise à vendredi. Il est peu d'époques dans l'histoire de l'Angleterre, où il ait eu à la fois à résoudre de si graves questions et à s'occuper de si grandes affaires. Ainsi, au moment où elle change sa politique commerciale, elle est forcée dans l'Inde de combattre les premiers fondateurs de cet empire. Depuis le temps de Warren Hastings et de lord Clive, elle a été fatalement condamnée à déposer des princes et à envahir sans cesse de nouveaux territoires. Sous la direction ministérielle, lord Auckland, sous le ministère Peel, lord Ellenborough et sir Henry Baring ne trouvent que dans la guerre et dans la conquête le moyen de sortir des difficultés qui les assiègent et les pressent.

Du moment qu'on a su à La Haye que Mlle Rachel allait donner une soirée dramatique à la salle *Diligentia*, puisqu'il ne nous était pas donné d'admirer sur la scène de notre Théâtre-Royal-Français le talent de la première tragédienne de l'époque, cette nouvelle était le but de toutes les conversations, l'objet de tous les desirs. On savait aussi que l'intérêt de cette soirée serait rehaussé par la présence de notre auguste Reine, protectrice si constante du vrai talent. Trois jours à l'avance toutes les places étaient retenues, et les retardataires ont été punis par un cruel désappointement.

Jamais peut-être la salle *Diligentia* n'avait contenu une plus illustre assemblée. Les ministres du Roi, le corps diplomatique, les généraux, des hauts fonctionnaires de l'Etat, et les autres appartenant à l'élite de notre société, s'y étaient donné rendez-vous et s'étaient ainsi par leur présence à l'éclat de cette soirée vraiment littéraire.

A huit heures, la Reine, accompagnée des Princes Alexandre et Henri des Pays-Bas et suivie de sa Cour, est entrée dans la salle où elle fut reçue avec ces témoignages de respect et de vénération qu'inspire son auguste présence. Immédiatement après, Mlle Rachel a paru.

L'impression produite sur cet auditoire d'élite, si bien fait pour apprécier l'immense talent de la tragédienne, se manifesta par les longs regards religieux avec lesquels on l'écoutait, et ces frémissements d'admiration et d'enthousiasme qui sont plus éloquents que les bruyants applaudissements du théâtre. Dans notre numéro de demain nous donnerons compte des scènes récitées par Mlle Rachel.

Après la scène de la tragédie d'*Agamemnon*, qui remplit cette soirée, S. M. a daigné faire appeler par son valet de chambre, le peintre, et lui a exprimé dans les termes les plus flatteurs sa haute satisfaction et l'admiration que lui inspirait un aussi beau talent. Un riche bracelet, orné des pierres les plus précieuses, a été remis à Mlle Rachel au nom de la Reine.

Dès que S. M. suivie des Princes ses fils et de sa Cour, eut quitté la salle, le public qui lui, à son tour, avait besoin d'exprimer

mer à la grande comédienne toute son admiration, l'a rappelée avec enthousiasme, et la noble et intelligente actrice, qui pendant toute la soirée avait si profondément ému son auditoire, fut à son tour vivement émue d'un si brillant accueil.

Si nous en croyons une correspondance des bords du Rhin, adressée au *Handelsblad*, sous la date du 4 juin, la décision relative à l'ajournement des conférences douanières des délégués du *Zollverein*, qui doit avoir lieu à Berlin, a été motivée par le désir de connaître le résultat final de la discussion sur les réformes commerciales proposées en Angleterre, et aussi par cette circonstance que le moment est prochain où les conférences ordinaires de ces conférences auront lieu. Quelques-uns des états liges ont été d'avis que la question d'une augmentation des droits sur les fils ne devait pas être discutée isolément, mais devait être traitée dans la réunion annuelle des délégués, attendu qu'à cette occasion le tarif tout entier du *Zollverein* sera examiné, et que le résultat des délibérations à cet égard doit nécessairement exercer une grande influence sur la question du droit sur les fils. La réunion ordinaire des commissaires se tiendra cette année à Cassel.

Les journaux de Rotterdam rendent compte du brillant banquet qui a eu lieu le 10, au *Grand Hôt. des Pays-Bas*, à l'issue des régates. Quarante-vingts membres du *Yacht-Club* ont pris part à ce banquet dont l'intérêt était rehaussé par la présence de S. A. R. le Prince Henri, président de la Société, et où a régné la plus franche cordialité. Le premier toast a été porté par le Prince en l'honneur du Roi, protecteur du *Yacht-Club Royal Néerlandais*. Le Prince a ensuite porté un toast aux membres du conseil et des commissaires du *Yacht-Club*, et suivi cette occasion pour leur adresser des paroles d'ordre et de haute direction qui ont été accueillies avec un vif sentiment de reconnaissance et proposé un toast en l'honneur du Prince, président du *Yacht-Club*. Des toasts ont aussi été proposés en l'honneur de LL. AA. RR. le Prince d'Orange et le Prince Alexandre, membres du Club, qui se trouvaient absents; d'autres toasts ont succédé qui tous ont témoigné des sentiments de patriotisme, de franchise cordiale, qui amusaient toutes les personnes qui assistaient à ce banquet.

La Favorite, embarcation à six avirons, appartenant à M. J. R. Eck, qui a remporté le premier prix, était montée par M. J. S. Smeets, pilote, J. R. Eck, J. Weer, D. Smeets, C. van Santen, K. H. Havelaar et P. Weiland.

La Rivale, embarcation à six avirons, appartenant à M. J. P. van Hooij Smith, qui a gagné la prime, était montée par M. J. P. van Hooij Smith, pilote, E. Dutilh, H. Cantelaar, J. van Hooij Smith, J. Dutilh, J. de Koning et W. van Houten.

Nous avons, dans notre numéro de lundi, donné quelques motifs qui ont empêché l'administration du Théâtre-Royal-Français de nous offrir l'occasion de voir sur notre scène Mlle Rachel. Il y était dit qu'aucune demande n'avait été adressée directement ou indirectement, par Mlle Rachel ou en son nom, à l'administration du Théâtre-Royal, et qu'il était dans les conventions qu'au préalable une pareille démarche eût été faite auprès de l'intendance des théâtres-royaux.

EXTRAITS DU JOURNAL DE LA HAYE, 13 JUIN 1846.

LA VIE DE NELSON,

D'APRÈS SES DÉPÊCHES ET SA CORRESPONDANCE.

Après la prise de Calvi, comme après celle de Bastia, les bulletins militaires furent à peu près muets sur la part que Nelson avait eue au succès de ces opérations : son nom ne fut pas même porté sur la liste des blessés. On ne doit pas accuser lord Hood qui transmit au gouvernement le journal même tenu par Nelson, journal dont la lecture pouvait faire apprécier ce qu'avaient été les travaux du jeune capitaine. Néanmoins il n'obtint aucun témoignage de satisfaction, aucune marque de reconnaissance. Il ne faut pas s'étonner, dans une lettre à son frère, qu'il en marque quelque dépit. Depuis cent dix jours, lui dit-il, soit à la mer, soit à la côte, je me bats avec l'ennemi; j'ai eu trois engagements contre les navires; deux contre Bastia, sur mon vaisseau; quatre affaires de chaloupe; j'ai pris deux villages et deux douze bâtiments. Je ne connais personne qui ait fait davantage. On m'a dit que mon commandant en chef n'ont jamais manqué, Dieu merci! de me récompenser; et ce qui m'a le plus mortifié en France, pour des affaires où mon sang avait coulé, j'ai vu pleuvoir des récompenses sur des gens qui étaient au lit pendant que je me battais. La justice ne m'a pas été rendue, mais; soyez tranquille, je me ferai justice moi-même. »

« La ville de Bastia, qui ne semblait pas une seconde vue de sa renommée à venir, et qui avait été incorporée à l'empire britannique, ne tenait de lui donner une constitution analogue à celle du Royaume-Uni. Nelson fut envoyé à Gènes avec des dépêches pour M. Drake. Les Français avaient pris possession de la baie de Vado sur le territoire de Gènes, et Nelson, averti par là, prévoyait, pour l'année suivante, l'invasion de l'Italie. A ce moment, avec beaucoup d'autres Anglais, il regardait son pays comme dupe de l'alliance européenne, et il désirait la paix, une paix avantageuse — qui dispensât la Grande-Bretagne de s'é-

puiser au service de monarchies ingrates et divisées entre elles. Bientôt, du reste, il fut rappelé dans la Méditerranée où les affaires prenaient un tour assez menaçant pour inquiéter la Grande-Bretagne. La Corse, donnée à l'Angleterre par un parti, menaçait de lui être enlevée par le parti rival, qui prenait chaque jour plus de consistance et d'unité. La république, fière de ses succès, annonçait hautement qu'elle entendait disputer aux Anglais l'empire des mers, et la flotte formidable qu'elle venait de rassembler dans la Méditerranée avait ordre de chercher l'escadre anglaise, dont l'amiral Hotham, successeur de lord Hood, était venu prendre le commandement. Il avait quatorze vaisseaux de ligne, sans compter un vaisseau de 74 appartenant à la marine napolitaine; mais le cadre de ses équipages n'était qu'à moitié rempli, et il ne comptait que 6,750 hommes à bord, tandis que les ennemis étaient au nombre de 16,900. Il alla néanmoins au-devant du combat, et tel était le prestige attaché à notre supériorité maritime, que la flotte française, après avoir manœuvré tout un jour en vue de nos vaisseaux, se laissa donner chasse. Le *Ca ira*, de 84 canons, avait perdu son grand mât et son petit bûcher. La frégate *l'Inconstante* vint canonner le navire désarmé, mais elle reçut elle-même tant de boulets, qu'elle fut obligée de reculer; bientôt après une frégate française la prit à la remorque le *Ca ira* et le *Sans-culotte*, de 120 canons, ainsi que le *Jean Barra*, de 74, se tinrent à portée de canon de son avant. *L'Agamemnon* n'en avançait pas moins pour l'attaquer, séparé par plusieurs milles des autres vaisseaux de ligne. Lorsqu'il fut à portée du *Ca ira*, celui-ci fit feu de ses canons d'arrière, et si juste, que pas un boulet ne fut perdu. Les mâts de *l'Agamemnon* reçurent toute la bordée. Nelson avait eu d'abord le projet de ne point lâcher la sienne avant d'avoir à bout portant le navire ennemi qu'il voulait enfler de son feu, mais, voyant qu'il ne pouvait compter sur aucun secours et que *l'Agamemnon*, si ses mâts venaient à lui manquer, serait à l'instant même coupé du reste de la flotte, il modifia son plan primitif. Arrivé à cent verges de la poupe ennemie, il fit mettre la barre à tribord, embrochant et faisant la paille-en-cul et les autres voiles d'arrière; puis, quand le vaisseau fut sur son abattée, il envoya sa bordée tout entière. Immédiatement après on dressa les verges de l'arrière, on plaça le gouvernail à babord et on laissa porter de nouveau vers l'ennemi; cette manœuvre fut répétée pendant deux heures un quart sans que Nelson se laissât placer un seul instant sous les feux de côté du *Ca ira*; quant à ses canons d'arrière, on ne les manœuvrait plus avec autant de froideur et de précision, et leurs boulets passaient presque toujours de l'avant au navire anglais. Cependant les voiles du *Ca ira* pendaient en haillons, son mât d'artimon, son perroquet de fougue, sa vergue sèche, avaient été emportés; mais la frégate qui le remorquait enfilait, ses états et continuait à le virer. Les deux autres vaisseaux français, d'ailleurs, effa-

gaient leurs canons et commencèrent bientôt à ouvrir leur feu; *l'Agamemnon* contraint de les longer à demi-portée de pistolet, devait être criblé de non toute apparence; mais presque tous les boulets passèrent au-dessus de lui; car les Français, qui avaient relevé leurs canons, calculant sur une distance beaucoup plus grande, ne songèrent pas à les pointer sur nouveaux frais. Aussitôt que les canons d'arrière de *l'Agamemnon* cessèrent de porter, il vira de bord sans discontinuer un moment son feu, et manœuvrant de nouveau, avec autant d'exactitude que s'il eût évolué paisiblement à l'ancre. Il vit alors que le *Sans-culotte*, qui avait porté avec la plus grande valeur ses ennemis, était arrivé sous le vent et menaçait de lui couper la retraite. L'amiral, en même temps, envoyant aux vaisseaux de l'avant-garde un signal qui les rappelait; Nelson fut donc toutes voiles dehors pour battre en retraite; l'ennemi avait survécu à notre menace, sera de très-près le vent, et ouvrit sur le vaisseau anglais un feu que la distance rendit sans effet. Ce qu'il y eut de merveilleux dans cette affaire assez vive, c'est que *l'Agamemnon*, dont les voiles et le gréement étaient hachés, qui avait plusieurs boulets dans son bois et quelques-uns sous la ligne d'eau, n'eut cependant que sept hommes blessés. Le 13, au contraire, pendant cette dix heures dans cette journée, et fut d'ailleurs si maltraité, que de toute la nuit suivante, il ne put se relever que par le perroquet.

Au point du jour, le lendemain matin, les deux flottes se trouvaient séparées par le vent, mais on apercevait le *Ca ira* et le *Censeur*, de 74, qui le remorquait à un mille et demi des autres vaisseaux français. Il fut résolu qu'on essayerait de les couper, et comme l'ennemi essayait de venir à leur aide, un nouvel engagement eut lieu. *l'Agamemnon* se trouva aux prises avec son antagoniste de la veille, et cette fois, il était placé entre deux feux. Le *Ca ira* et le *Censeur* firent une magnifique résistance, le premier perdit près de trois cents hommes, qu'il faut ajouter aux cent dix tués la veille; le second, trois cent cinquante. Tous deux en fin de compte amenèrent leur pavillon, et le lieutenant Andrews, de *l'Agamemnon*, frère de cette même que Nelson avait fait épouser à Saint-Omer, hissa lui-même les couleurs anglaises à bord des deux prises. Les autres vaisseaux ennemis furent mal conduits, et Nelson voulait absolument qu'on leur donnât la chasse; mais l'amiral Hotham, content de sa matinée, ne voulait pas aller plus loin. « Nous avons fait notre devoir, » dit-il à Nelson. Le fougueux capitaine n'était pas de cet avis : « Sur onze voiles, nous en aurions pris dix, s'écria-t-il, que si nous laissons échapper la onzième quand il est humainement possible de l'atteindre, je ne croirais pas avoir fait mon devoir. » Et c'est à propos des restes d'Hotham qu'il écrivait quelques jours après ces lignes caractéristiques : « Je voudrais être amiral et commander la flotte anglaise; en bien peu de temps j'aurais beaucoup fait, ou je me serais perdu. Ma nature ne se prête pas aux lenteurs, aux demi-mesures; je

David, dans une lettre adressée au *Handelsblad* de ce jour, qu'il a bien fait des propositions à l'administration du théâtre, mais qu'elles n'ont pas été acceptées.

L'administration du Théâtre-Royal nous adresse la réponse suivante à la lettre de M. David :

M. le rédacteur du *Journal de La Haye*,
Monsieur,

Vous me permettez de relever quelques erreurs qui se sont glissées dans la lettre que j'ai adressée à Mlle Rachel et signée M. David, directeur du théâtre d'Amsterdam, et insérée dans le *Handelsblad*.

Comme il importe à l'administration que le public reste bien convaincu qu'il n'y a pas eu mauvais vouloir de sa part, je me bornerai à raconter les faits tels qu'ils se sont passés, sans en altérer la moindre circonstance.

Le 11 mai dernier, j'eus l'honneur de recevoir une visite de M. David, qui se plaignit à moi que deux mois auparavant il s'était présenté chez l'intendant de théâtre, et qu'à son grand étonnement il n'avait pu être reçu; je lui fis observer que si c'était pour parler affaire, il lui restait la chance d'écrire; mais qu'à l'époque où il s'était présenté, l'intendant, sous le coup d'un malheur de famille, ne pouvait recevoir personne. Il me parut satisfait de cette explication, ce fut alors seulement et pour la première fois qu'il me parla de Mlle Rachel; il me dit qu'ayant terminé ses représentations à Amsterdam, il se rendait à Paris, et qu'il désirait de s'arranger avec Mlle Rachel pour dix représentations, puisque la célèbre tragédienne se trouvait libre par le gain du procès que lui avait intenté un M. Chotard, se disant directeur du théâtre d'Amsterdam.

Il me demanda s'il n'y aurait pas moyen d'obtenir deux représentations sur le théâtre de La Haye, les jours où il n'y a pas de représentation; je lui répondis que je n'y voyais la chose très-difficile, si non impossible, car cela se trouvait justement pendant les débuts français et hollandais; de plus, que l'on devait faire des représentations à la salle. Après quelques mots de politesse, il me quitta, et partit pour Paris.

Adieu son retour avec Mlle Rachel, je le vis une fois au théâtre où il avait demandé à me parler; il ne fut aucunement question de faire jouer Mlle Rachel sur le théâtre de La Haye; bien plus il me traça son itinéraire pour les dix représentations qu'il s'était engagé à faire donner à Mlle Rachel.

Voilà où se bornèrent mes relations avec M. David, et certainement si à notre dernière entrevue il m'avait fait une demande, je me serais empressé d'en appuyer l'accomplissement; mais l'intendant du théâtre qui aurait eu à statuer s'il y avait lieu de l'admettre.

Veuillez, monsieur, accueillir ces quelques lignes qui ne sont que l'expression de la vérité.

Recevez, etc.
La Haye, 12 juin 1846.

B. PICARD,
Régisseur du Théâtre-Royal-Français

La *Gazetta de Silésie* mande que les ecclésiastiques faits prisonniers à l'occasion de la procession qui s'était rendue de Cracovie à Podgorze, et qui étaient détenus à Wadowice et à Brunn, ont été transportés dans la nuit du 26 au 27 à Cracovie. Parmi eux se trouve le vicar Solaraki de Bobrik, le même qui a tenu une affirmation au peuple à l'église de Ste-Marie. Dans la matinée du 28 on a amené ici 52 insurgés de Cracovie, qui avaient été détenus à Cosel.

On écrit d'Antône, 27 mai :
On a publié à Civita Vecchia un appel adressé à tous les Italiens pour les engager à se réunir à Rome. L'appel est signé par un comité général établi, dit-on, dans le Piémont, et porte la date de 1846.

Les 21 et 22, il y a eu ici de nouvelles arrestations, entr'autres celle de deux caporaux et d'un sergent-major; ces derniers avaient été gagnés pour répandre parmi leurs camarades des tendances révolutionnaires.

L'*Epoque* dément aujourd'hui la nouvelle donnée par le *Progrès du Pas-de-Calais*, que le général Montholon, détenu à Ham, aurait été gracié.

Affaires d'Amérique

GUERRE ENTRE LES ETATS-UNIS ET LE MEXIQUE. — NOUVELLES DE LA PLATA.

La *paquette* à voiles *Yorkshire*, apporté des nouvelles de New-York jusqu'au 18 mai. D'après ces nouvelles les troupes américaines auraient subi un second échec sur la frontière du

Mexique. Un détachement de 70 Texiens, en marche pour rejoindre le général Taylor, aurait été surpris par des forces mexicaines supérieures en nombre et aurait été taillé en pièces; le chef de ce détachement et huit de ses hommes seraient seuls parvenus à se sauver et à arriver au camp du général américain. La situation de celui-ci était toujours très-critique; ayant perdu toutes ses communications, il se trouvait sur le point de manquer de vivres. Sa petite armée, fort démoralisée par cette triste perspective, s'attendait d'un instant à l'autre, à être attaquée par les Mexicains, dont l'armée, grossie par un renfort considérable, s'élevait à 8,000 hommes de troupes qu'on dit fort bien disciplinés et remplies d'ardeur.

L'enrôlement des volontaires à la Nouvelle-Orléans marchait fort mal. Les citoyens de la Louisiane montraient fort peu d'empressement à prendre les armes et les autorités ont dû recourir à la conscription pour lever un corps de troupes tel quel. On ajoute que des volontaires qui s'étaient enrôlés ont déserté au moment où ils devaient se mettre en marche pour se rendre sur le théâtre des hostilités. Le bruit courait à Washington, à la date des dernières nouvelles, que le ministre anglais, M. Pakenham, avait protesté contre la déclaration de guerre des Etats-Unis au Mexique.

On a reçu également par Londres des nouvelles de Montevideo jusqu'au 20 avril. M. Turner et M. Chevalier ont été envoyés en Europe par les ministres de France et d'Angleterre, avec des dépêches dans lesquelles les deux ministres demandent, dit-on, à leurs gouvernements respectifs des troupes de débarquement pour pousser les opérations contre Rosas. Rivera est arrivé le 2 à Montevideo, où sa présence a excité une sorte de révolution. Les détails donnés par les extraits de journaux sur cet événement sont fort confus et ne permettent guère de juger la portée de ce nouvel incident.

La loi martiale a été proclamée à Montevideo. Rivera a été dépouillé de son titre de représentant du Paraguay; les troupes se sont prononcées pour lui, malgré l'intervention de l'amiral Lainé, qui en vain cherché à apaiser la révolte.

L'arrivée de Rivera à Montevideo pourrait compliquer la situation des affaires de la Plata, car on sait que l'antipathie de Rosas pour le rival de son protégé Oribe a été la première cause de la guerre, et Rosas sera plus que jamais intraitable, s'il est question de rétablir Rivera comme président à Montevideo.

Les nouvelles du cap de Bonne-Espérance vont jusqu'au 15 avril. A cette date les opérations militaires contre les Cafres n'avaient pas encore commencé; mais les troupes étaient réunies sur la frontière et n'attendaient que l'arrivée du lieutenant gouverneur pour entrer en campagne.

Marine anglaise.

L'Angleterre s'occupe activement de résoudre la grande question de savoir quelle serait, dans l'avenir, la puissance et l'utilité respective de la marine à voiles et de la marine à vapeur; elle vient d'armer une escadre composée de vaisseau et de frégates à vapeur de la plus forte dimension, à l'effet d'éprouver comparativement, à la mer, sous toutes les allures et par tous les temps, la marche, la manœuvre et les qualités respectives des deux espèces de bâtiments. Cette escadre, partie de Plymouth le 10 mai, est arrivée à Cork, des nouvelles du début de sa campagne qui déjà fournit quelques données significatives.

Les procès-verbaux de ses essais et de ses évolutions sont consignés tout au long dans les journaux anglais. Voici comment s'exprime le *Times* à ce sujet :

« Nous publions aujourd'hui, dans une autre partie de notre journal, des tableaux indiquant la marche respective des divers bâtiments de l'escadre d'évolution, et nous constatons avec un vif plaisir que les résultats obtenus forment le plus heureux contraste avec les lentes et difficiles manœuvres de l'année dernière. Cette fois, la disposition même de la croisière, la nature des évolutions, les progrès évidents des équipages, donnent un vif intérêt aux enseignements qui en découlent.

« La violente tempête, qui a régné dans la Manche aussitôt après le départ de l'escadre de Spithead, a mis obstacle à l'un des principaux objets de la croisière, qui était d'essayer la marche des grands steamers sous voiles et de mettre en pratique quelques nouvelles combinaisons de tactique navale, résultant de la réunion en escadre des steamers de guerre de pre-

mière classe, avec des vaisseaux de ligne. Mais cette cause accidentelle, bien qu'ayant empêché l'exécution de ce projet, a servi à prouver d'une manière évidente la grande infériorité de nos meilleurs steamers, à l'égard des vaisseaux de ligne en mer, et les inconvénients attachés à toute cette classe de bâtiments. A l'exception du *Rattler*, qui est, croyons-nous, muni d'un propulseur de Woodcroft et s'est distingué en maintes circonstances, sous voiles, comme avec l'aide de la vapeur, tous les grands steamers sont très-embarrassants pour le reste de la flotte. Le *Terrible* et le *Cyclope*, dès le premier coup de vent, ont été obligés de relâcher à Plymouth, pour y faire des réparations indispensables; le *Retribution*, quoique moins avarié, a été forcé de quitter l'escadre le 17 mai; le *Gladiator* est la seule frégate à vapeur qui ait tenu avec la flottille, et lorsqu'elle l'a rejointe, on lui a fait le signal d'enlever les aubes de ses roues. Le *Devastation* était envoyé en mission spéciale, de telle sorte que la croisière, en ce qui touche les bâtiments à vapeur, a complètement manqué. Toutefois, cet échec, par lui-même, est des plus instructifs.

« Nous n'avons jamais cherché à diminuer l'importance des bâtiments à vapeur comme auxiliaires d'une flotte, surtout pour les opérations qui se font près de terre ou dans les rivières, etc. Mais il est évident que de grands bateaux à vapeur, construits suivant le système actuel, sont comparativement sans utilité en mer. Si, par exemple, cette escadre avait reçu l'ordre de se porter rapidement sur la côte de l'Amérique pour y faire une démonstration hostile, ou bien si elle avait dû poursuivre sans relâche une escadre ennemie, comme nos marins ont souvent eu à le faire avec une persévérance égale à leur énergie, la présence des steamers l'aurait empêchée d'accomplir sa mission. Elle l'eût retardée, et probablement, si l'escadre avait continué sa route, les bateaux à vapeur lui auraient été complètement inutiles sur la fin du voyage, faute de charbon. Il faut cependant excepter de cette opération le navire à hélice de Pescaire, le *Rattler*; l'expérience est tout-à-fait favorable à l'application de ce nouveau mode de propulsion aux bâtiments à vapeur. Mais généralement parlant, ces premiers essais ont démontré que l'utilité pratique des petits bateaux à vapeur était bien supérieure à celle des steamers de première classe, et il en est résulté que ni les uns, ni les autres n'ont, pour tenir la haute mer, les qualités indispensables que possèdent les vaisseaux de ligne sous voiles. »

Affaires de Suisse.

On se plaint dans le canton de Berne, d'être victime de la misère, du manque d'ouvrage, du manque d'argent (on espère sans doute le ramener par la taxe sur les fortunes); et on se demande comment donc il est possible que la pauvreté et la misère s'introduisent dans un canton qui possède de si grands éléments de prospérité. La *Gazette de Thoune* répond à ces questions par un article intitulé : *Les Sources de la pauvreté*.

La pauvreté, dit-elle, a évidemment augmenté dans notre canton depuis que le gouvernement qui va nous quitter, a suivi dans sa conduite une marche qui inspirait depuis longtemps de sérieuses inquiétudes à tous les hommes sensés et à tous les administrateurs des communes ayant à cœur l'intérêt de leurs corporations. Les causes principales de l'état de détresse où se trouvent plusieurs parties de notre pays sont les suivantes : a) La législation a tellement dégénéré depuis quinze ans qu'elle est devenue une vraie calamité publique. Une république devrait chercher un élément de prospérité dans une législation simple, peu compliquée, facile à saisir, à la portée de tous; faire en sorte que les citoyens pussent se vouer à l'exercice de leur vocation, sans en être détournés par l'étude et l'observation d'une masse de décrets, d'ordonnances et de lois, sans avoir besoin de sacrifier leur temps, leur argent, le bien-être de leur famille à la rapacité d'une légion d'écrivains, d'agents de droit, d'avocats, ou de fonctionnaires avides de richesses, qui ont une voie de désapprobation dans tout le pays sur la mas-

jetent dans tous les esprits le trouble et la confusion, sur la lenteur avec laquelle les affaires judiciaires sont forcement conduites, sur cet étalage de formes qui étouffent la justice; c'est là l'opinion bien arrêtée du pays, opinion qui pourrait bien se traduire en ordres du peuple souverain, si la nouvelle constitution ne met bon ordre à ces intolérables abus.

b) Les avocats ont exploité le vaste champ que cette législation leur offrait, comme des gens dont le seul but semble être le gain ou la fortune; aussi leur nombre s'est-il accru dans la proportion du champ que d'absurdes lois offrent à leur déplorable activité. La concurrence qui en est résultée a donné naissance à cette multitude de soi-disant questions de droit qui sont la conséquence nécessaire de la dégénération de la noble profession d'avocats et au moyen desquels l'homme pauvre est ruiné par des procès incidents, et l'honnête homme poussé à bout par un adversaire précésif, aidé d'un avocat malhonnête.

La banque cantonale est devenue l'occasion d'une rage de spéculations qui fournit aux notaires l'occasion de se procurer de beaux émoluments; au lieu d'être un bienfait pour tous, la banque est devenue un monopole pour quelques-uns.

suis sûr que si j'avais commandé le 14 à la place de l'amiral Hotham, ou bien la flotte française tout entière eût illustré mon triomphe, ou bien je n'aurais pas dans les plus d'embarras.

Tout incomplet qu'il fut, le combat du 14 avait pour un temps préservé la Corse; mais l'arrivée à Toulon de six vaisseaux de ligne, de deux frégates et de deux cutters, envoyés de Brest, rendit aux Français sur la Méditerranée une supériorité de forces qui pouvait gravement compromettre l'armement anglais sur cette mer. En général l'administration de lord Chatham, dans d'étroites et ruineuses vues d'économie, avait honteusement négligé notre flotte, et les réclamations que lord Hood était allé porter lui-même à l'arsenal n'eurent qu'un médiocre effet. Après la seconde arrivée d'un navire napolitain qui rejoignit l'amiral Hotham, les escadres combinées de Naples et d'Angleterre ne comptaient encore que seize voiles; or, le bruit courait que les Français allaient à la mer avec dix-huit à vingt bâtiments. Dans ces conditions, une bataille, dont le résultat n'eût pu être décisif en faveur de l'Angleterre, aurait eu de graves conséquences pour sa cause.

« On pense qu'il faut en nous envoyant seulement cinq vaisseaux de ligne? Il est impossible d'y rien comprendre; mais tous les hommes se ressemblent, et nous ne nous apercevons guère, ici qu'on ait rien changé aux anciens bureaux de l'arsenal. Ils devraient pourtant savoir que la moitié de nos navires aurait besoin de retourner en Angleterre, et il y a longtemps que leurs misérables renforts devraient nous arriver. »

Une distinction personnelle que Nelson désirait depuis longtemps, mais qu'il osait à peine attendre, vint se faire en mauvaise humeur, qu'avait encore aggravié un injuste refus du bureau de la marine, concernant une indemnité réclamée par le capitaine de l'*Agamemnon* pour quatre mois de services rendus en Corse, comme soldat de terre. On le nomma colonel des soldats de marine. Ce nouveau grade l'appela presque aussitôt à faire un service d'une espèce particulière: on le désigna pour commander l'escadre qui devait, d'accord avec l'armée austro-sarde, chasser les Français de la rivière de Gènes. A travers mille périls, et non sans avoir combattu, il conduisit à la station qu'il devait occuper les huit frégates qui lui étaient confiées. M. Nelson, porté envoyé à Gènes, le vit arriver avec joie, et lui soumit un espèce de blocus qui devait interrompre toutes les communications entre la France et les places occupées par les troupes françaises. Quoique aucun moyen de mettre les armées alliées en contact avec l'ennemi. En revanche, cette tâche devait lui peser d'une manière très-lourde, car sa responsabilité immense pesait sur

lui dans le cas où il saisisait injustement un vaisseau neutre. Si ce vaisseau était chargé d'objets périssables, — de blés par exemple, — et qu'en attendant la décision de l'amiral, ils vissent à se gâter, les propriétaires fondés à les réclamer plus tard avaient une action directe contre le capitaine dont l'erreur était la cause de ce dommage inutile. Que si l'on procédait autrement, si l'on faisait opérer provisoirement, décharger la cargaison; payer le fret et relâcher le navire, l'agent employé pour toutes ces opérations pouvait faire faqueroute, et dans ce cas, le capitaine était encore responsable. Nelson, qui savait par expérience cette responsabilité pouvait mener; demandait que l'agent britannique se chargât lui-même d'administrer les prises pour le compte du gouvernement. « Songez, disait-il, que j'agis non-seulement sans les ordres de mon supérieur hiérarchique, mais, à quelques égards, contrairement à ses idées; au reste, je ferai ce qui est bien, ce que je jugerai utile pour le service du roi et du pays. Le courage politique, chez un officier qui commande au dehors, est aussi essentiel que le courage militaire. »

Aucun des deux ne faisait faute à Nelson, et son incroyable activité se pliait sans effort à des travaux pour lesquels il ne semblait nullement préparé. Ainsi, presque aveugle et n'écrivant qu'avec la plus grande peine, il soutenait le poids d'une correspondance qui exigeait de dix à vingt lettres par jour; ainsi encore, au lieu de commander seul sur le pont de son vaisseau, il avait à combiner toutes ses manœuvres avec un vieux général autrichien (le général de Vins), dont les lenteurs calculées le désespéraient. Cette armée, disait-il en parlant des troupes autrichiennes, manœuvre avec une lenteur qui passe toute idée, et j'imagine que l'empereur à qui nous donnons 4 millions sterl. par an, a quelque envie de ne point perdre encore ce beau subsidie. Quant aux généraux allemands, la guerre est pour eux un commerce et la paix la ruine; il ne faut donc pas espérer qu'ils tiennent beaucoup à terminer la guerre. En somme, la politique des cours est tellement égoïste et lâche, qu'un homme serait déshonoré si, dans la vie privée, il se conduisait d'après les principes que les dirigeants de ces cours ont plus fin, c'est à qui dupera les autres, et la cause commune, cependant, est sacrifiée. Le général (de Vins) ne demande qu'à s'approcher et faux-fuyants. Il est clair à mes yeux qu'il ne veut point quitter sa position actuelle, et qu'il cherche à rejeter sur la flotte anglaise, sur les Sardes, sur tout le monde, l'avortement de sa campagne contre Nice, but apparent de tous ses efforts.

« Ayant d'un côté à lutter contre la mauvaise foi autrichienne, de l'autre contre les lenteurs méticuleuses de l'amiral Hotham, en butte aux récriminations des Génois, qui, de propos délibéré, donnaient asile aux corsaires français, et affectaient l'usage de crier bien haut contre Nelson, le malheureux capitaine avait besoin, pour ne pas se rebater d'un tel service, de

toute la fermeté que nous lui connaissons. L'amiral Hotham quitta bientôt après le commandement, laissant à sir Hyde Parker la direction provisoire de la flotte. Celui-ci montra plus d'indécision encore, et ne voulut jamais permettre à Nelson d'aller détruire, dans le port d'Alasio, un énorme convoi d'approvisionnement et de chaloupes canonnières, sans lesquels les Français, selon toute apparence, n'auraient pu, quelques jours après, attaquer l'armée autrichienne. Nelson avait prévu cette attaque; il l'aurait paralysée, du moins en partie, s'il avait eu à sa disposition les vaisseaux que ces opérations réclamaient. Au contraire, grâce à son inactivité forcée, les Autrichiens furent battus de la manière la plus honteuse. La présence de Nelson à Gènes ne leur procura qu'un avantage, celui d'assurer leur retraite par le col de la Bocchetta. Racontant cette déroute, il continue en ces termes :

« Le munitionnaire du navire, qui se trouvait à Vado, s'est sauvé avec les Autrichiens; dix-huit milles durant, tout d'une traite. Les hommes, sans armes, les drapeaux sans soldats, les femmes sans secours. Au dire des plus vieux officiers, on n'a jamais vu de déroute aussi honteuse. C'est ainsi qu'a fini ma campagne! Nous pouvons nous vanter d'avoir nous-mêmes fondé la république française, que l'inconstance, la légèreté de cette nation fripote, ne lui eussent pas permis d'établir en face d'ennemis plus fermes et plus unis. Je hais les Français: royalistes ou républicains, je les confonds dans une exécration commune: à quelques égards, cependant, j'écris que ces derniers valent mieux. »

Cette restriction, plus remarquable chez Nelson que chez tout autre, était due à une circonstance particulière. Un lieutenant et deux midshipmen de l'*Agamemnon*, faits prisonniers à Vado, avaient écrit à leur capitaine que les troupes françaises se composaient de jeunes gens dont le plus vieux n'avait pas vingt-quatre ans, et parmi lesquels on en comptait beaucoup non encore parvenus à l'âge viril; que tous étaient à peine vêtus, et qu'en voyant ces enfants déguillés, dont l'équipage de chaloupe aurait battu plus d'un cent, il n'eût jamais pu prévoir la défaite de l'armée autrichienne. C'était là un témoignage peu suspect en faveur des soldats de Schérer, qui venaient, par leur victoire à Piétra, de prendre toute la côte génoise, depuis Savona jusqu'à Voltri, et coupaient ainsi toute communication directe entre l'armée autrichienne et la flotte anglaise. Ce fut au reste le résultat le plus clair de cette campagne de 1795, dont le reste se passa en hostilités insignifiantes. Le manque d'audace de Schérer, les frictions survenues, le défaut absolu de subsistances l'empêchèrent de profiter de sa belle victoire.

(La suite dans demain.)

Le système des patentes a créé un nombre infini d'auberges, de tavernes, de restaurants, de pintes; les conséquences de cette augmentation se font sentir de plus en plus d'une manière; l'usage des boissons spiritueuses a notablement augmenté, leur introduction dans le canton s'est accrue en proportion; sans doute les droits d'entrée se sont élevés en proportion égale; c'est là ce que veut le gouvernement, mais c'est là ce qu'il ne devrait pas vouloir. Les inconvénients de l'existence de nombreux distillateurs patentés ne sont pas moins évidents.

L'augmentation inutile de notre état militaire à côté du contingent fédéral obligatoire, imposé aux citoyens des dépenses de temps et d'argent entièrement inutiles. En loi des impôts, utiles aux seuls grands propriétaires, est une véritable injustice. La loi sur les poids et mesures a eu sur la classe pauvre une fâcheuse influence. A ces causes on peut joindre encore le défaut d'un égalateur convenable dans les mesures prises pour l'assistance des pauvres. Et voilà comment il arrive que malgré la richesse des moyens que l'on avait de la combattre, la pauvreté s'accroît dans ce canton d'année en année, de telle sorte que dix ans encore passés sous un pareil régime, et l'on verra disparaître cette classe moyenne, pour faire place à un état de choses qui sera compris plus que deux classes d'hommes, l'aristocratie de l'argent d'un côté, et de l'autre les prolétaires qui lui seront soumis.

Les pleins-pouvoirs accordés au conseil d'état du canton de Vaud, pour ce qui concerne les affaires ecclésiastiques, l'instruction publique, les actes de l'état-civil et les assemblées religieuses, et autres, le grand conseil vient, après deux jours de discussion, et à une grande majorité, d'approuver l'usage que le conseil d'état en a fait, et de les prolonger jusqu'à la fin de l'année.

Tout le discours annonce, d'ailleurs, un progrès: la liberté religieuse a été bien défendue par ses amis, et dans les discours de plusieurs de ceux qui ont voté, il y a six mois, les pleins-pouvoirs employés à la détruire, on a pu remarquer un profond dégoût pour l'oppression exercée sous leur empire.

Quelques orateurs ont cependant pris à tâche d'encourager la population dans sa lutte contre le méthodisme. M. Eytel ne veut pas qu'on la contienne par des articles de loi, de peur de réprimer ainsi, a-t-il dit, l'élan d'indignation qui remue le cœur de tout honnête homme. M. Druey, à qui on avait rappelé ses plaidoyers de 1831 en faveur de la liberté religieuse, ne les a pas désavoués; il s'est seulement écrié: «Peut-on sensément reprocher à un jeune homme de seize ans ce qu'il a pu dire à quatre ans? Messieurs, l'homme est progressif! Ce sont là de ces audaces qui, quand les choses en sont venues à un certain point, ne coûtent plus aucun effort».

Nouvelles d'Espagne et de Portugal.

Madrid, 5 juin.
On croit avoir que le gouvernement aurait envoyé des instructions à Londres et à Paris afin de neutraliser les efforts de la duchesse de la Victoire, de l'ex-régent Espartaco, et de son conseil. S'il en faut croire des bruits qui ne paraissent pas sans consistance, agissant à Londres comme s'il était encore régent installé à Madrid, Espartaco aurait, dans ces derniers temps, disposé en faveur de réfugiés espagnols, de divers commandements. Heureusement le gouvernement ne redoute pas ces menées; il a l'œil sur les intrigues: il compte sur le concours de nos cabinets de Paris et de Londres pour déjouer ces complots; et il compte en première ligne sur le bon esprit de l'armée espagnole.

Il est probable que la route du Portugal est interceptée. Nous sommes encore aujourd'hui sans nouvelles de Lisbonne.

Le résultat des dernières correspondances de Portugal, reçues le 5 juin à Madrid, qu'a Coimbra il s'est installé une junte révolutionnaire contre le gouvernement récemment constituée; diverses villes du royaume se sont ralliées à cette junte. Elle a procédé à l'organisation de son cabinet; elle demande la convocation des cortès constitutionnelles, l'armement de la population et la liberté de la presse sans aucune restriction. Il paraît que le général Chaves n'a pas voulu reconnaître la junte. Les affaires se compliquent en Portugal.

Nouvelles de Belgique.

La discussion a été ouverte à la chambre des représentants belge, sur le projet de loi relatif aux sucres. M. Malou a exposé d'abord les avantages du projet de loi actuel sur la loi de 1843. Le projet de loi, a-t-il dit, donne une égale garantie aux deux industries du sucre et protège les intérêts du trésor. M. le ministre a fait entendre que le chiffre de 72,58 qu'il avait primitivement fixé dans son projet de loi pour le rendement, pourrait être abaissé à 69 et quelques centimes.

M. Osy, après avoir résumé les vices de la loi de 1843 et ceux du projet en discussion, propose de porter le chiffre de 65 à 66 et de l'élever progressivement jusqu'à 72, au fur et à mesure des progrès de la fabrication. M. de Friesse fondant sur le caractère provisoire qu'il croyait reconnaître dans le projet de loi, propose un système nouveau qui se rapproche du système de la loi de 1843.

La séance s'est terminée par un discours de M. Eloy de Burbanck qui a vivement réclamé une protection en faveur d'une industrie indigène qui s'exerce sur des produits indigènes. Avant de passer à une industrie qui porte sur des produits étrangers, selon l'orateur, diriger sa sollicitude vers celle qui active le travail national, et peut apporter de la prospérité à l'agriculture.

La section centrale du projet de loi sur l'enseignement moyen a été réunie mardi pour prendre communication des procès-verbaux des trois sections représentées par MM. Rogier, Fleussu et de Smet, qui avaient désiré que les amendements de M. de Smet fussent soumis à leur examen. Voici ce que nous avons pu recueillir de ce qui s'est passé dans cette séance. Il résulte des procès-verbaux dont les trois rapporteurs ont donné lecture, que les sections ont d'accord sur les points suivants:

1. Les écoles de la province de plus de 15,000 habitants il serait interdit à l'administration communale de conclure pour le collège une convention avec le clergé.
2. Il serait donné aux autorités communales dans la gestion des écoles, une part d'action proportionnée à l'allocation que la ville allouera à l'enseignement.

Finances de l'Angleterre.

BUDGET.
[Suite et fin. — Voir notre n° d'hier.]

Nous exposerons maintenant les bases des évaluations données par M. Goulburn sur les divers articles du revenu.

L'expérience des dernières années et les principes de la politique financière ont prouvé au chancelier de l'échiquier que le produit probable d'une contribution indirecte ne peut être évalué d'après la méthode qui se bornerait à soustraire du produit précédemment obtenu, la valeur des réductions que l'on ferait subir aux droits qui assurent cette contribution. A la diminution des droits de douanes et des accises correspond naturellement un accroissement de la consommation des objets imposés. Mais jusqu'à quel degré, constaté expérimentalement, le revenu a-t-il obéi à cette force d'élasticité qui tendait à le relever, à mesure qu'on le dégageait de la compression des droits? C'est là ce dont M. Goulburn a essayé de se rendre compte. Ses calculs lui ont démontré que la réduction, dans des limites déterminées d'un droit indirect, n'opère que la diminution des deux cinquièmes du montant du produit du droit réduit. Si, par exemple, avant la réduction, un droit produisait 5, on peut supposer qu'après la réduction il produira 3. Or, on a réduit le produit des droits de douanes, au commencement de l'exercice, d'une valeur présumée de 1,041,000; donc, d'après le principe exposé par le chancelier de l'échiquier, le trésor ne percevra dans l'année courante que les trois cinquièmes de cette somme, ou 624,600 liv. st.

Le produit des douanes ayant été dans le dernier exercice de 19,700,000 livres sterling en nombres ronds, si l'on en déduit les deux cinquièmes de la valeur des réductions opérées, soit 400,000 liv. st., aussi en nombres ronds, on arrivera à cette conclusion que le revenu des douanes, à la fin de l'exercice actuel, aura produit 19,300,000 liv. st.

Cependant, tel n'est pas le dernier mot du chancelier de l'échiquier; les rapports qu'il a reçus des officiers des douanes dans les différents ports du royaume, les renseignements venus de l'étranger sur le mouvement commercial qui se prépare, l'autorité des personnes les plus versées dans les matières financières et économiques autoriseraient M. Goulburn à porter à un chiffre beaucoup plus élevé l'évaluation du produit des douanes. La prospérité du commerce, le développement continu de l'industrie, donnent à cet égard de flatteuses espérances. Mais pour rester dans les limites d'une prudente appréciation, M. Goulburn croit devoir n'augmenter que de 200,000 liv. st. le chiffre de 19,300,000 liv. st. auquel ses calculs l'ont conduit. C'est pourquoi il évalue à 19,500,000 liv. st. le produit probable des recettes de la douane dans l'exercice 1846-1847.

Quant aux accises, le gouvernement a réduit au commencement de 1845 les droits sur des articles composant cette branche de revenu (notamment sur la verrerie et les ventes à l'enchère) pour une valeur de 1,135,000 liv. sterl. et néanmoins le produit des accises pour le dernier exercice n'a été inférieur que d'une valeur de 100,000 liv. sterl. à ce qu'il aurait été si les droits étaient restés au même taux. De ce côté encore, il y a tout lieu d'espérer un accroissement assez considérable du revenu; mais, persévérant dans la voie qu'il s'est tracée, M. Goulburn n'augmente le chiffre du revenu de l'année dernière que de 100,000 liv. sterl.

Les timbres ont produit dans le dernier exercice 7,660,000 liv. sterl. Cependant le chancelier de l'échiquier ne porte en recette pour l'exercice courant que 7,400,000 liv. sterl. C'est une sage précaution, car l'augmentation de la recette, de ce chef, doit être particulièrement attribuée à l'établissement de nombreuses compagnies de chemin de fer en 1845, et la spéculation sur les chemins de fer a beaucoup perdu de son activité dans ces derniers temps. Nous croyons inutile d'entrer dans quelques détails sur les évaluations des autres branches du revenu.

Au résumé, les recettes de l'exercice s'éleveront d'après les prévisions de M. Goulburn et en nombres ronds à	51,650,000 liv. st.
Les dépenses pour les services publics s'éleveront à	20,198,000 liv. st.
Celles de la dette publique à	30,675,000
Soit en tout à	50,874,000

L'excédant sera par conséquent de 776,000

Cet exposé de la situation financière est de nature à faire apprécier la justesse de la conception grande et hardie de sir Robert Peel. Il justifie ces paroles prononcées le 10 mai 1842, par l'illustre homme d'état: «Je déclare, disait-il alors, que les impôts ont été portés dans ce pays jusqu'à leur extrême limite.» Cette conviction bien arrêtée, il n'y avait qu'un moyen de rendre de l'élasticité au revenu public. C'était de réduire les droits. Sir Robert Peel a largement usé de ce moyen, mais avec une prudence qui ne s'est pas démentie et le plus beau succès a couronné ses efforts. On a fait honneur d'une grande part du succès aux récoltes abondantes qui se sont succédées depuis 1842; on a dit aussi que le ministère précédent avait eu les embarras de la guerre de la Chine, de la rébellion du Canada et de l'expédition de la Syrie, tandis que toutes ces difficultés se sont naturellement aplanies pendant le cours de la présente administration. Il faut avouer, en effet, que sir Robert Peel a été aidé par la fortune, mais d'ordinaire la fortune ne prête son secours qu'aux hommes habiles. La période comprise entre 1833 et 1836 a été remarquable par l'abondance des récoltes en Angleterre, et cependant, bien que la situation financière fut assez favorable, le pays était loin de jouir de la prospérité dont il éprouve maintenant les effets. En 1836, on voyait poindre le déficit; en 1846, on entre dans la voie qui conduit aux excédants de recettes.

Il est vrai qu'une nouvelle taxe a été imposée, et qu'il doit être, dit-on, dans les prévisions de sir Robert Peel de maintenir cette charge; mais s'il est vrai que le revenu ait augmenté en raison de la diminution des droits, que, malgré les réductions opérées, l'élasticité du revenu ait fait remonter les recettes au point que l'accroissement de celles-ci ne soit plus que de 2,582,686 liv. st., en dessous de la taxe sur la propriété, on peut prévoir le moment où la compensation sera établie, et où, par conséquent, on pourra supprimer cette taxe, pour ne la reproduire que dans des circonstances graves qui en exigeraient le retour.

Les réformes de sir Robert Peel ne sont pas arrivées à leur terme. Ses premières tentatives étaient accompagnées des ménagements les plus marqués pour le maintien des vieilles disposi-

tions dont l'ensemble compose le système colonial; plus tard il s'est montré moins ardent à la défense de ce système; en 1845 et cette année il a commencé à l'ébranler. Il ne s'arrêtera point là, selon toute apparence, et un nouveau bill sur les sucres, annoncé par le chancelier de l'échiquier, fournira sans doute à sir Robert Peel l'occasion de compléter ses réformes, en proposant d'amener graduellement à un traitement égal le sucre des colonies et celui de l'étranger.

Quoi qu'il en soit, le succès de l'épreuve hardie que sir Robert Peel a tentée avec une si grande supériorité de lumières, une si profonde intelligence des intérêts de son pays, et un courage que rien n'a fait défaillir, est constaté par l'expérience et ne pourra que se consolider.

Nouvelles et faits divers.

Les employés des douanes et accises à Galoppe ont fait le 10, une saisie assez importante. Des individus, porteurs sur le corps, d'une certaine quantité de dentelles et de franges en soie, ont été arrêtés dans l'allée du château de Neubourg. On ne sait pas encore par quelle partie de la frontière ces personnes sont entrées dans le pays avec ces marchandises de luxe; mais, de leurs déclarations, il semble résulter qu'elles ne sont que commissionnaires dans cette fraude.

— On écrit de Rotterdam, 7 juin:
Un crime horrible vient d'être commis, dans nos environs. Un habitant de cette ville se trouvait hier soir hors de la ville, lorsqu'il rencontra cinq à six hommes qui entrent en conversation avec lui et lui demandent s'il sait nager. Sur sa réponse négative ils lui persuadent qu'il n'y a rien de plus facile et l'engagent, vu la grande chaleur, à l'essayer. L'homme saute dans l'eau; mais au lieu de lui porter secours, les six individus se parent de l'argent qu'il avait sur lui, environ 20 fl., dont ils le saignent muni, on ne sait comment. Un enfant de dix ans à peu près, qui se trouvait sur le théâtre du crime et qu'ils ont également sollicité de vouloir se baigner, a fait connaître à la police les circonstances que nous venons de raconter.

Jusqu'à présent on n'a pas encore trouvé le cadavre.

— On écrit de Parme, 27 mai:
En vertu d'un rescrit en date du 23 de ce mois, S. M. notre auguste souverain vient d'ordonner que tous les individus arrêtés par suite des troubles des 24 et 25 février seront remis en liberté, si leur arrestation n'a pas été provoquée par d'autres motifs. Il ne sera donné aucune suite aux enquêtes, et toute mesure au sujet de ces désordres devra cesser, sous réserve toutefois de la protection que pourraient exiger les réclamations d'autrui.

— La Gazette des Tribunaux contient des détails sur les derniers moments et sur l'exécution de Lecomte.
«Depuis le moment de sa condamnation, Lecomte avait conservé le calme et l'impassibilité dont il avait fait preuve aux débats. Il semblait que cet homme, dont l'indomptable orgueil s'était si énergiquement révélé dans les principales circonstances de sa vie, et l'avait enfin poussé à un excrable attentat, s'étudiait à éviter, tant à la fois, les apparences de la faiblesse et de la forfanterie, et à conserver une attitude ferme, mais réservée.

Réformé presque constamment dans sa cellule, il partageait son temps entre la lecture de la Bible et les entretiens du respectable établier de la prison, M. l'abbé Grivel.

Avant-hier, dans la soirée, il avait témoigné le désir de voir sa sœur, qui habite Paris, ou elle vit dans une condition des plus modestes. Cette entrevue fut autorisée; hier, sa sœur fut introduite près de lui et ils eurent, en présence du directeur de la prison, un assez long entretien.

On se rappelle que durant les débats, une seule fois on put remarquer sur les traits de Lecomte l'empreinte d'un mouvement d'émotion et de sensibilité: ce fut lorsque son défenseur donna lecture de la lettre qu'il écrivait sur les derniers moments de sa mère.

Pour la première fois dans la prison, les mêmes émotions sembleraient l'agiter, lorsque sa malheureuse sœur, fondant en larmes, lui rappela l'horreur de sa position et la honte qu'il avait jetée sur sa famille.

Après le départ de sa sœur, toute trace d'émotion avait disparu. Lecomte reprenait la Bible qu'il avait quittée lors de son arrivée, et dont il a fait depuis ce moment son unique lecture.

Dès le lendemain de la condamnation, l'honorable défenseur de Lecomte avait engagé à adresser un dernier rapport à la chambre des pairs. Ce rapport, répondant à la condamnation, fut lu par le président de la cour. On ne peut pas se faire grâce... on ne le voit point... se voit point... il se voit point... serait si inutile... cela retarderait l'exécution... Cependant les instances de M. Duvergier et de M. l'abbé Grivel triomphèrent des résistances de Lecomte, et il rédigea de sa main une supplique dans laquelle il déposait, les plus vives expressions de repentir.

Samedi, M. Duvergier se rendit lui-même à Neuilly et le roi lui accorda immédiatement une audience qui s'est prolongée pendant plus d'une heure. A l'issue de cette audience, le roi fit mander M. le chancelier et M. Frank-Carré, rapporteur de la commission d'instruction, et il fut décidé que le conseil des ministres s'assemblerait le lendemain.

Dans les circonstances ordinaires, M. le garde-des-sceaux prépare seul le rapport présenté au roi sur les demandes en commutation, mais, dans ce cas, le conseil des ministres tout entier avait été appelé à délibérer sur la demande en grâce de Lecomte. Le rapport, en présence de l'éminent magistrat, concluait à ce que la justice eût son libre cours. Il paraît que ce n'est qu'après une longue résistance que le rapport du conseil des ministres, qui était unanime, a été adopté.

Depuis l'envoi de sa demande en commutation, Lecomte, comme il l'avait fait avant de l'écrire, répétait qu'il était sans espoir, qu'il appelait la pitié de ses vœux une prompte exécution de l'arrêt rendu contre lui. Une seule pensée le préoccupait, et c'était encore une pensée d'orgueil, un de ces méprisements d'amour-propre forcenés et sauvages qui dominent dans les caractères. La mort sur l'échafaud, la honte de la guillotine, voilà ce qu'il se représentait; c'était là l'humiliation contre laquelle il se débattait. Le reste, il ne cessait de protester contre toute complicité, et contre le soupçon, qu'il considérait comme injurieux, d'un crime politique.

Dans la soirée d'hier, M. l'abbé Grivel était venu encore voir le condamné. Soit que cette visite, à une heure avancée, lui parût extraordinaire, soit que les pieuses exhortations du prêtre lui eussent laissé pressentir qu'il n'y avait plus pour lui d'espoir à conserver, Lecomte, après le départ de son confesseur, fut un moment saisi à la gorge d'une suffocation nerveuse, et de ce hoquet convulsif qui se remarque presque toujours chez tous les condamnés, au moment où ils apprennent que l'heure fatale est arrivée. Les gardiens de Lecomte lui offrirent en un instant un verre d'eau qu'il accepta avec empressement, contre son ordinaire; car, durant tout le cours de sa détention, il semblait s'être appliqué, ne trahir aucun désir, à ne manifester aucun volonte, et il fallait en quelque sorte que les personnes préposées à sa garde satisfissent ses besoins et fissent violence à sa sobriété.

L'ordre d'exécution avait été donné pour le matin à cinq heures. A deux heures, l'abbé Grivel pénétra dans la cellule du condamné, qu'il trouva endormi, ayant à côté de lui la Bible ouverte près d'une lampe qui avait brûlé toute la nuit. « Ah! c'est vous, M. l'abbé, dit Lecomte, attaché au sommeil par le bruit qu'avait fait la porte en s'ouvrant. Je suis, je suis de quoi il s'agit. » Il se leva aussitôt, passa un pantalon, et écouta avec recueillement les exhortations de son confesseur.

A trois heures, M. le procureur-général qui déjà avait eu au commencement de la nuit un entretien avec Lecomte et qui n'avait plus depuis lors quitté le palais de la chambre des pairs, vint de nouveau trouver le condamné. A cinq heures l'exécuteur et ses aides se présentèrent pour procéder aux derniers préparatifs. Lecomte les a subis sans proférer une seule parole.

Nous avons déjà rapporté les derniers instants du condamné.

— Nous avons emprunté à un journal quelques détails relatifs à l'interdiction de M. le procureur-général Héber l'auprès du régicide Lecomte le

de son supplice. M. le procureur-général adresse à ce journal la lettre suivante, que l'impartialité nous fait un devoir de reproduire :

Paris, le 9 juin 1846.

Les renseignements qui vous ont été donnés sur la dernière nuit du condamné Lecome manquent d'exactitude en ce qui me concerne.

Je n'ai point passé la nuit au palais du Luxembourg; je n'ai point eu de longs entretiens avec le condamné; je n'ai point cherché à obtenir de lui des explications autres que celles qu'il avait données dès le premier moment de son crime, et qu'il avait réitérées devant ses juges.

Je me suis rendu vers deux heures du matin au Luxembourg, appelé par une lettre du directeur de la prison qui demandait des instructions à l'occasion du vote exprimé par Lecome de voir une de ses sœurs qui loge dans un des quartiers les plus fréquentés de Paris.

Après m'être concerté avec M. l'aumônier, j'ai autorisé cette triste et dernière entrevue, et prescrit les précautions qu'elle nécessitait.

J'ai quitté le Luxembourg aussitôt qu'elle a été terminée, et je regagnais ma demeure, lorsqu'on m'a rappelé de la part de M. l'aumônier, parce que le condamné, sachant que j'étais venu et que j'avais permis qu'on fit venir sa sœur, désirait me voir et m'entretenir.

C'est alors seulement que j'ai accédé à cette demande expresse, au devant de laquelle j'avais refusé d'aller. Introduit auprès de ce malheureux, j'y suis resté un quart d'heure au plus, en présence du respectable ecclésiastique. Là, sans lui faire ni questions ni objections (ce n'était pas le moment), j'ai entendu les dernières explications qu'il voulait me donner. Et je me suis retiré, en proie aux pénibles émotions d'un pareil moment.

Voilà, monsieur, tout ce qui s'est passé; le reste, tout le monde le comprendra; n'eût été ni dans mon caractère ni dans mes devoirs.

HÉBERT.

— On écrit de Rome, au sujet de la mort du pape :

Nous voilà donc spectateurs d'un nouveau conclave ! quel en sera l'élu ? C'est la question du jour, comme vous le pensez bien. Chacun la résout à son gré ; car il y a encore bien peu de conjectures raisonnables à hasarder. Les jésuites désirent voir arriver à la chaire de l'apôtre le cardinal Fransoni, préfet de la propagande ; mais ce prélat, d'ailleurs très respectable, est trop dévoué à l'ordre religieux qui aspire à une domination exclusive et universelle pour qu'il puisse avoir beaucoup de chances de réussite. Le cardinal Giovanni Soglio, homme érudit et d'un caractère pacifique, serait, dit-on, dans une situation meilleure. L'Autriche ne lui serait probablement pas contraire ; il a 66 ans ; il est né à Casala-Valsenio (États-Romains). Réserve in petto dans le consistoire du 12 février 1838, son élection fut publiée dans celui du 13 février 1839.

Les dépêches de l'ambassade de France, parties le 28 mai de Rome, et confiées à un protonotaire apostolique français qui avait déployé à Rome un zèle bien ardent pour obtenir de l'avancement par l'influence des jésuites et par celle des partisans de l'Autriche, ont été volées sur la route de Civita-Vecchia. La négligence vraiment étrange dont M. le protonotaire a fait preuve dans cette circonstance est le sujet de mille commentaires. M. Rossi, qui, ainsi que beaucoup d'autres personnes, éprouvait, dit-on, peu de sympathie pour ce protonotaire, est ainsi soumis à une nouvelle et désagréable épreuve. Les dépêches de Paris sont les seules qui aient été enlevées ; celles à l'adresse de Marseille ont été retrouvées sur la route : elles étaient dans le sac de nuit de M. le protonotaire. Il est certain que ce vol n'est point le résultat de la cupidité, ce qui en fait jusqu'à ce moment un véritable mystère. A l'avenir, l'ambassade de France aura sans doute un courrier de confiance pour porter ses dépêches. M. Rossi fils part ce soir en courrier extraordinaire, voie de mer, il est porteur des dépêches de M. l'ambassadeur de France pour le gouvernement français. Les personnes le mieux à même d'apprécier l'état des esprits pensent que l'on n'a rien à craindre pour la tranquillité publique, même dans les légations, par suite de la mort du saint-père. Elles fondent surtout cette opinion sur le salutaire effet causé par la publication de M. le marquis d'Azeglio ; cependant le gouvernement pontifical en a confisqué tous les exemplaires qu'il a découverts.

On a trouvé dans un caveau de la ville de Paris, au nombre de six, des cadavres humains, dont deux étaient ceux de trois Indiens de l'Amérique du Nord embaumés et adressés par un phologiste enthousiaste à un professeur d'anatomie de Londres, lequel avait refusé de payer les frais de transport.

La Gazette de Breslau mande qu'on vient de recevoir la nouvelle qu'un éclat à Guttentag, ville de la Haute-Silésie prussienne, un terrible incendie qui continuait d'exercer ses ravages au départ du courrier, et qui avait déjà consumé la plupart des maisons.

— On mande de Neisse, 2 juin :

La nuit dernière entre minuit et 1 heure, le reste des Polonais ici détenus, au nombre de dix, se sont évadés avec leurs domestiques. Comme les fenêtres des chambres du 2^e étage de la caserne qui ont vu sur le rempart d'abord fermées avec des barreaux de fer très épais, on devait supposer avec raison qu'ils ne pouvaient s'échapper de ces chambres, habitées par les prisonniers, qu'en usant de moyens violents ; aussi faisait-on tous les jours les plus sévères. On avait pour cela, par surcroît de précaution, retiré la portière de derrière la caserne pour la placer devant la porte de celle-ci. C'est cette circonstance que les Polonais ont précisément mise à profit ; ils sont parvenus à briser les barreaux des fenêtres, puis se sont laissés glisser au moyen d'une corde fixée à l'un des barreaux. Une heure après l'évasion, le premier commandant était déjà sur les lieux. Il ne resta plus maintenant que trois Polonais surchargés, qui sont au lazareth.

Le chantier du viaduc sur la Durance, près d'Avignon, a failli devenir le théâtre d'une rixe sanglante.

Les compagnons maçons et tailleurs de pierre sont divisés en deux sectes : les Loups et les Loups-Garoux ou Dévorants.

Depuis un temps immémorial, les premiers ont, par la construction de deux édifices considérables, dans Lyon, et c'est à dire qu'ils seuls possèdent le droit d'y travailler de leur état. Dès qu'un Dévorant s'approche de cette ville, il est pourchassé comme une bête fauve.

A leur tour, les Dévorants ont acquis Avignon et quelques villes du midi. Des Loups ayant été appelés de Lyon pour être employés à la construction du viaduc, les Dévorants ont vu dans ce fait une usurpation sur leur privilège, et, quittant l'hôtel de Ville et autres chantiers où ils travaillaient, ils se sont formés, le 12 mai 24, en un corps d'armée qui, débouchant par la porte Saint-Michel, se dirigea par une marche rapide vers le chantier de la Durance.

A leur son approche fut-elle signalée, qu'aussitôt les directeurs des travaux, en venant aux Loups de poser leurs outils, et le conduisirent dans la prison dite de l'administration, où ils furent enfermés.

A leur arrivée, les Dévorants trouvèrent donc leurs adversaires retranchés dans une cour provisoire, et quelques gendarmes qui, placés en éclairement, gardaient les avenues de la place.

Les assiégés ne tardèrent heureusement pas à être délivrés par une compagnie du 6^e léger qui fit l'investissement du 1^{er} régiment de chasseurs à cheval.

degré de valeur inégal, comparées à celles des autres pays, il en résulte nécessairement qu'aucune transaction commerciale ne peut être convenablement conclue avant qu'on ait déterminé la valeur intrinsèque exacte des espèces qui doivent être employées au paiement. Ce point serait difficile, pour ne pas dire impossible, à fixer, s'il n'existait pas un type général de valeur avec lequel les diverses monnaies puissent être comparées ; mais heureusement l'or et l'argent à l'état de pureté ont une valeur à peu près égale dans le monde entier, de manière qu'on peut estimer le prix de chaque objet en le comparant avec eux. Ainsi, deux pièces de monnaie de pays différents, d'un poids égal ou même inégal, mais contenant exactement la même quantité d'or pur, sont partout au pair sous le rapport de leur valeur intrinsèque. La parité du change existe donc entre deux pays lorsqu'une somme en espèces, dans l'un des deux, est d'une valeur intrinsèque parfaitement identique avec la somme offerte par l'autre : c'est-à-dire qu'elle contient précisément le même poids d'or ou d'argent au même titre. Telle est la définition de l'égalité du change qui a été donnée en 1819 par le Bullion committee, et pour tous les calculs ordinaires, elle peut être regardée comme complète. Elle repose cependant sur cette supposition que l'or et l'argent purs sont toujours de la même valeur, ou, en d'autres termes, que les dépenses pour les extraire des mines sont égales dans toutes les parties du monde, ce qui n'est pas strictement vrai. Une once d'or, par exemple, dont le prix est de 3 l. 17 s. à la sortie de la mine d'où il est extrait, peut valoir, à Londres, 3 l. 17 s. 10 1/2 d. ; l'addition de 10 1/2 d. représentant la dépense du transport du métal de la mine en Angleterre. Ainsi, si le coût de la transmission de 100 onces d'or de Rio-Janeiro en Angleterre est de 5 pour cent, l'or vaudra 5 pour cent de plus à Londres qu'à Rio-Janeiro, et le change sera au pair entre les deux places seulement lorsqu'une lettre de change pour 105 onces de lingots, payable à Rio-Janeiro, sera soldée à Londres par 100 onces. Dans les pays, cependant, avec lesquels l'Angleterre fait les plus grandes affaires de change, tels que la France, la Hollande, etc., la différence est si légère qu'elle ne doit pas être prise en considération.

Voici maintenant la manière dont est réglé le pair du change entre l'Angleterre et toute autre place. Une égale quantité d'espèces étrangères destinées à l'essai et un nombre égal d'espèces anglaises sont soigneusement pesées en regard ; elles sont alors fondues, et le métal pur obtenu de chacune est pesé seul en face de l'autre. Si la monnaie anglaise contient la plus grande quantité de métal pur, on la dit meilleure, et on la dit pure, si elle en renferme une quantité moindre que celle avec laquelle elle est comparée. Par ce moyen, les négociants sont capables de déterminer pour eux-mêmes la valeur exacte de chaque cours étranger à chaque époque, et peuvent se tenir en garde contre la dépréciation de la monnaie qui a perdu une partie de son poids et est devenue légère, ou qui a été diminuée ou falsifiée par un grand mélange d'alliage. La première de ces causes de dépréciation peut être suffisamment prévenue, parce que les espèces étant estimées au poids, une monnaie légère peut être immédiatement découverte et refusée. Mais à différentes époques, on a vu des monnaies de poids légers se procurer un nombre plus considérable d'espèces, ayant la même valeur nominale qu'auparavant, avec une même quantité d'or ou d'argent pur ; et tantôt en faisant passer la monnaie courante à sa sortie de fabrique, pour une valeur nominale plus élevée que sa valeur intrinsèque.

L'effet de l'altération des monnaies du royaume fut extrêmement sensible à l'époque de Henri VIII et de son successeur Edouard VI. Le premier de ces souverains ayant déprécié la valeur de la monnaie en circulation par un alliage considérable, un pamphlet contemporain constate que « dès lors le désordre commença à s'introduire dans le prix de toutes les denrées et de toutes les marchandises. » Ce désordre fut augmenté par Edouard VI, qui diminua encore davantage la quantité d'argent pur contenue dans chaque pièce de monnaie. Il en résulta que la livre sterling anglaise, qui à l'étranger s'échangeait contre 26 schellings flamands, descendit à une valeur de 13 schellings, et en même temps le prix des marchandises anglaises s'accrut dans la même proportion.

Sous le règne de Guillaume III, la monnaie d'argent usée par le frottement et frauduleusement rognée perdit une valeur de plus de 25 pour cent, de manière que le change nominal entre l'Angleterre et la Hollande était de 25 pour cent contre l'Angleterre, quand le change réel était au pair. Avant la réforme de la monnaie d'or anglaise en 1774, la guinée était tellement au-dessous de son poids légal, qu'elle perdait 2 ou 3 pour cent quand on la comparait à la monnaie d'or de France. Par suite de l'amélioration de la monnaie anglaise le change s'éleva au pair. Dans le cours des quarante dernières années, les divers gouvernements de la Turquie ont fait trois grandes altérations dans la valeur intrinsèque de leur monnaie. Avant que ces fraudes fussent commises, la piastre turque contenait à peu près autant d'argent que la demi-couronne anglaise, et dans le change on estimait huit piastres égales à une livre sterling. Mais ces altérations ont, en pour conséquence une réduction de moitié dans la quantité d'argent qui composait la piastre et une baisse de cent pour cent dans le change, et les lettres de change sur Londres ont été achetées en Turquie au taux de seize piastres pour une livre sterling. Nous citons un fait qui est déjà vieux de date, mais qui fait voir distinctement l'effet de la dépréciation de la monnaie sur le change nominal. S'il n'est pas tout à fait certain que cette grande fluctuation du change doit être uniquement attribuée à la dépréciation de la monnaie, parce que la balance du commerce entre l'Angleterre et la Turquie peut avoir aussi produit quelque effet, il n'en est pas moins vrai que l'exacte coïncidence de la baisse du change avec la connaissance de la dépréciation des espèces, prouve qu'elle procède presque entièrement de cette cause. (La suite à demain.)

Mlle BOUYARD, première chanteuse, remplira le rôle de Valentin.
Mlle EMMA CHEVALIER, première dugazon, celui du page Urbain.
Pour faciliter la représentation, M. DIGUET, baryton, a consenti à jouer le rôle du Comte de Nevers.

DANSE.

Au 2^e acte : Pas de Deux, dansé par M. Collet, premier danseur et maître de ballet, et par Mlle Delbès, première danseuse noble.

Pas de Bourgeois, par Meud. du corps de ballet.

An 3^e acte : Pas de Bohémiens, par M. Collet, Mlle Delbès, Irma Mathias et MM. et Dames du corps de ballet.

Au la longueur du spectacle on commencera à six heures et demie.

ANNONCES.

VENTE

D'UNE BELLE ET RICHE COLLECTION DE TABLEAUX,

des écoles Flamande, Hollandaise et Française ; d'une partie d'Objets d'Art et d'Antiquités ; Meubles anciens, dits de Boule, garnis de bronze doré ; Porcelaines de Sevres, de Saxe, de Chine et du Japon, etc. ainsi que de dessins de l'école moderne ; tout provenant de M. HERIS, négociant en tableaux, à Bruxelles, et qui seront vendus publiquement, par cessation de commerce, le Vendredi 19 et le Samedi 20 Juin 1846, à 11 heures du matin à un domicile de M. HERIS, 40, rue Royale extérieure, à St-Josse-ten-Node, lez-Bruxelles.

PAR LE MINISTRE DE

M. SCHOETERS, Notaire à Bruxelles.

L'exposition publique aura lieu de 10 à 3 heures, le Mercredi 17 et le Jeudi 18 Juin 1846.

Cours des Fonds Publics.

Bourse d'Amsterdam du 11 Juin.

	100	100	100
	JOIN.	OUVERT.	FERMÉ.
Dette active	2	59 1/2	59 1/2
Dito dito	3	72 1/2	72 1/2
Dito en liquidation	3	—	—
Dito dito	4	92 1/2	92 1/2
Dito des Indes	4	92 1/2	92 1/2
Pays-Bas			
Syndicat	4	—	—
Dito	3	—	—
Société de Commerce	4	170	170 1/2
Act. du lac de Harlem	5	—	—
Chemin de fer du Rhin	4	110 1/2	—
Act. du Chemin de fer Holland.	—	—	—
Oblig. Hope & C. 1798 & 1816	—	185 1/2	—
Dito dito 1828 & 1829	—	104 1/2	—
Inscript. au Grand Livre	6	—	—
Certificats au dit	6	—	—
Dito inscriptions 1831 & 1833	5	—	—
Emprunt de 1840	4	89 1/2	—
Id. chez Sieglitz et Comp.	4	88 1/2	—
Passive			
Dette différée à Paris	—	5 1/2	—

	100	100	100
	JOIN.	OUVERT.	FERMÉ.
Autriche			
Coupons A. doins	3	37 1/2	—
Obligations Goll. & Comp	5	103 1/2	—
Dito métalliques	5	108 1/2	—
Dito dito	2 1/2	—	—
France			
Inscript. au Grand-Livre 3	—	—	—
Pologne			
Actions 1836	7	—	—
Brésil			
Emprunt à Londres 1833	—	—	—
Id. id. 1843	—	84 1/2	—
Portugal			
Obligations à Londres	3	46 1/2	49 1/2

Bourse de Paris du 10 Juin.

	100	100	100
	JOIN.	OUVERT.	FERMÉ.
France			
Cinq pour cent	—	120 80	—
Trois pour cent	—	89 05	—
Emprunt Ardoin	—	—	—
Anc. différée	—	—	—
Espagne			
Nouv. dito	—	—	—
Passive			
Certificats Falconet	—	102 70	103 65
Pays-Bas			
Dette active	—	—	—
Dette active	—	—	—
Belgique			
Dito	—	—	—
États-Unis			
Banque belge	—	—	—
Obligations de la Banque	—	—	—

Bourse de Londres du 9 Juin.

3 % Cons 95 1/2 ex-div. — 2 1/2 % Holl. 59 1/2 — 4 % id. 92 — Esp. 5 % 24 — 3 % 36 1/2 — Portug. 4 % — Russes 109 1/2.

Bourse de Vienne du 5 Juin.

Métalliques, 5 % 112. — Lots de fl. 500, 154 1/2. — Lots de 250, 122 1/2. Actions de la Banque 1589.

PÉRIODE D'ÉTÉ.

CHEMINS DE FER HOLLANDAIS ET BRÉVA.

Heures de départ et d'arrivée de La Haye à Arnhem.

par Amsterdam et Utrecht.

Départ de LA HAYE.	Départ de HARLEM.	Arrivée à A. AMSTERD.	Départ d'AMSTERD.	Départ d'UTRECHT.	Arrivée à ARNHEM.
h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.
7 —	8 33	9 3	6 40	7 50	9 30
9 45	11 17	11 47	10 10	11 20	1 —
12 45	2 3	2 30	4 35	5 15	7 25
4 15	5 46	6 16	8 —	9 10	10 50
7 45	9 17	9 47	—	—	—

Heures de départ et d'arrivée d'Arnhem à La Haye par Utrecht et Amsterdam.

Départ d'ARNHEM.	Départ d'UTRECHT.	Arrivée à A. AMSTERD.	Départ d'AMSTERD.	Départ de HARLEM.	Arrivée à LA HAYE.
h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.
6 10	7 50	9 00	7 15	7 50	9 12
11 15	12 55	2 05	10 —	10 35	12 2
4 5	5 45	6 55	1 —	1 30	2 47
7 30	9 10	10 20	4 30	5 5	7 31
—	—	—	8 —	—	—

LA HAYE, chez Léopold Lebenberg.

FINANCES. — COMMERCE.

Les changes.

(Suite. — Voir notre n^o d'hier.)

II.

DU PAIR DU CHANGE.

Les actions qui entretiennent ensemble des relations commerciales, et qui ont des mêmes espèces, il y aurait peu de différence dans les taux du change. Mais, comme chaque pays a un système de monnaie différent et que les pièces en circulation dont il se compose ont un

Théâtre-Royal-Français.

Samedi 13 juin, représentation n^o 5.

Les Huguenots.

M. ESTON, première basse, remplira le rôle de Marcel.

M. PRILLIUX, première basse comique, remplira celui de St-Bris.